

VILLE DE
RIORGES

N° DCM_2023_234

OBJET :

FINANCES

FORMATION DES ELUS
DEBAT ANNUEL SUR LES
ACTIONS SUIVIES
FINANCEES PAR LA
COLLECTIVITE AU COURS DE
L'ANNEE 2022

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 31 mai 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 mai 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 1^{er} juin 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Bérenger CENTI, Catherine ZAPPA, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Vincent MOISSONNIER et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuse :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Christian SEON

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Delphine DEBATISSE Cédric SCHUNEMMAN Vincent MOISSONNIER Catherine REMY-MENU	Nathalie TISSIER-MICHAUD Daniel CORRE Bernard JACQUOLETTO Catherine ZAPPA

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

FORMATION DES ELUS
DEBAT ANNUEL SUR LES ACTIONS SUIVIES FINANCEES
PAR LA COLLECTIVITE AU COURS DE L'ANNEE 2022

Valérie Machon, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi (art. L. 2123-12 et suivants du CGCT) a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu.

La délibération du conseil municipal du 23 septembre 2020 a déterminé les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre.

Les thèmes privilégiés sont les suivants :

- les fondamentaux de l'action publique locale ;
- l'acquisition des connaissances et des compétences liées à l'exercice du mandat d'élu local ;
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole en public, conduite de réunion, gestion des conflits, informatique, bureautique...).

Le montant des dépenses est budgété à 5 000 € par an.

Le tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

.../...

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS FINANCEES PAR LA COMMUNE
EXERCICE 2022
(article L. 2123-12 du CGCT)**

THEME	HEURES DE FORMATION	MONTANT	PARTICIPANTS
Formation interne « Pour une posture et une communication ajustées de l' élu » AMF 42	7.00	2 020 €	Isabelle Berthelot Brigitte Bonnefond Thierry Rollet Delphine Debatisse Brigitte Macaudiere Michel Cellier Valérie Machon Richard Mousse Andrée Riccetti Jean Cleret
"Les relations entre les communes et les associations" AMF 42	6.00	200 €	Eric Michaud
Réunions sur la gestion des incivilités avec la Gendarmerie de la Loire AMF 42	2.50	gratuit	Andrée Riccetti
Le mécénat et le financement participatif AMF 42	7.00	200 €	Pierre Barnet
Rencontres avec les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie AMF 42	2.00	gratuit	Richard Mousse
Total	24.5	2 420 €	14

Le Conseil municipal prend acte du bilan des actions de formation des membres du conseil municipal pour l'exercice 2022.

Riorges, le 5 juin 2023

Le secrétaire de séance,
Christian SEON

Le Maire,
Jean-Luc Chervin